

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
6 décembre 2023
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 22^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 3 novembre 2023, à 15 heures

Présidence : M^{me} Joyini (Afrique du Sud)
puis : M. Pérez Ayestarán (Vice-président) (République bolivarienne du Venezuela)

Sommaire

Point 49 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour
les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 49 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/78/13, A/78/279, A/78/305 et A/78/314)

1. **La Présidente** dit que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle essentiel dans la fourniture de services et la protection des droits et de la dignité de plus de 5,9 millions de réfugiés de Palestine, Il soit environ 20 % du nombre total de réfugiés dans le monde. L'UNRWA fait actuellement face à une crise humanitaire sans précédent dans la bande de Gaza et à d'énormes difficultés dans certains de ses autres secteurs d'activité. Il est sous-financé de manière chronique. Tout en remerciant les États Membres qui ont versé des contributions pour préserver les services vitaux de l'UNRWA, notamment en réponse à l'appel éclair en faveur du Territoire palestinien occupé, la Présidente rappelle qu'il faut en faire plus.

Déclaration du Commissaire général de l'UNRWA

2. **M^{me} Gunnarsdóttir** (directrice du Bureau de représentation de l'UNRWA à New York), s'exprimant au nom du Commissaire général de l'UNRWA), Philippe Lazzarini, et présentant le rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA (A/78/314), dit que le Commissaire général ne peut pas prendre la parole devant la Commission, car il se consacre entièrement à l'action menée par l'Office en réponse à la catastrophe humanitaire et humaine à Gaza. Les trois dernières semaines ont été abominables, plongeant la quasi-totalité des habitants d'Israël, du Territoire palestinien occupé et de l'ensemble de la région dans le deuil. L'attaque atroce perpétrée par le Hamas en Israël le 7 octobre 2023 et les bombardements incessants de la bande de Gaza par les forces israéliennes sont révoltants.

3. Depuis le début du conflit, le Commissaire général a passé du temps auprès de l'équipe de l'UNRWA à Gaza, où il a vécu l'une des journées les plus tristes de ses 30 ans de carrière d'humanitaire. Il s'est rendu dans une école bondée, où plusieurs milliers de personnes déplacées vivaient dans un climat d'angoisse et des conditions insalubres dépassant l'entendement. Toutes ces personnes avaient faim et soif, y compris les enfants, qui, au lieu de suivre des cours, se retrouvaient à mendier pour avoir de l'eau et un bout de pain. L'école a par ailleurs été endommagée par des bombardements qui ont fait un mort et 80 blessés. Pire encore, le 2 novembre, quatre écoles de Gaza, qui abritaient près

de 20 000 personnes déplacées, ont été touchées par des raids qui ont fait au moins 23 morts et 35 blessés.

4. Depuis le début de la guerre, près de 50 bâtiments et biens de l'UNRWA ont été endommagés, parfois au cours de frappes directes. Des familles entières se sont réfugiées dans les abris de l'UNRWA dans l'espoir d'être hors de danger dans un bâtiment portant le drapeau de l'ONU. Selon les témoignages du personnel de l'UNRWA à Gaza, les services de base, y compris les services de santé, s'effondrent, sur fond de pénuries de carburant, de médicaments, de nourriture et d'eau. Priver une population entière de produits essentiels à sa survie constitue une peine collective et une violation du droit international humanitaire. Les rues de Gaza sont envahies d'eaux usées, ce qui entraînera bientôt un risque sanitaire massif. Les coupures à répétition des communications ont également aggravé la panique et la détresse des civils.

5. En moins d'un mois, 72 collègues de l'UNRWA ont perdu la vie, soit le nombre le plus élevé d'humanitaires tués dans un conflit en si peu de temps dans l'histoire de l'ONU. Comme la plupart des habitants de Gaza, les membres du personnel de l'UNRWA ont perdu des proches, des amis et des voisins, et ils ont eux-mêmes été déplacés avec leur famille. Néanmoins, au moins 5 000 membres du personnel de l'UNRWA travaillent chaque jour à Gaza pour gérer 150 abris de l'Office, maintenir un tiers des centres de santé ouverts et gérer 80 équipes médicales mobiles. Ils s'occupent également de faciliter l'entrée des convois humanitaires ainsi que le stockage et la distribution de l'aide, et de distribuer le peu de carburant qu'il leur reste aux hôpitaux, aux boulangeries et aux abris. Les membres du personnel de l'UNRWA sont la seule lueur d'espoir pour toute la bande de Gaza ; un rayon de lumière alors que l'humanité connaît ses heures les plus sombres. Cependant, ils ne pourront bientôt plus travailler si des mesures résolues ne sont pas prises immédiatement. La poignée de convois autorisés à passer par Rafah ne constitue pas une opération humanitaire digne de ce nom, pas plus qu'elle n'est proportionnelle aux navettes politiques et diplomatiques constantes qui ont été observées. Il est difficile de comprendre comment un siège quasi-total a pu être imposé pendant deux semaines, puis levé très partiellement, en n'autorisant que l'entrée d'une aide au compte-gouttes, sans approvisionnement en carburant. Le système mis en place pour permettre l'acheminement de l'aide à Gaza est voué à l'échec, s'il ne s'accompagne pas d'une volonté politique de faire en sorte que le flux d'approvisionnement soit à la hauteur des besoins d'une population de plus de deux millions de personnes.

6. La faim, le désespoir et le sentiment d'abandon se transforment en colère contre la communauté internationale. Les Gazaouites ne comprennent pas comment le monde peut assister à une telle tragédie et n'intervienne pas pour protéger et aider les civils. L'on craint également que cette colère soit bientôt redirigée vers l'ONU et l'UNRWA, l'Office étant généralement assimilé à la communauté internationale à Gaza. Les membres du personnel des Nations Unies qui y sont présents ont mis en garde contre un effondrement de l'ordre public, à commencer par l'intrusion de dizaines de personnes dans des entrepôts de l'Organisation lors d'une journée où toutes les communications étaient coupées. D'autres incidents de ce type sont à prévoir si l'Organisation ne fournit pas la protection et l'assistance attendues par les populations. De nouveaux troubles civils rendraient extrêmement difficile, voire impossible, la poursuite des activités de l'UNRWA, et rendraient également impossible l'arrivée des convois. L'Office est le dernier lien vital entre les Palestiniens Gaza et l'extérieur.

7. D'autres perturbations couvent bien au-delà des frontières de la bande de Gaza. La Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, connaît des tensions et une vague de violence sans précédent. Depuis le 7 octobre 2023, la multiplication des attaques de colons et des restrictions à la liberté de circulation a entraîné le déplacement de plus de 800 personnes en Cisjordanie. L'armée israélienne opère des incursions quotidiennes dans les camps de réfugiés. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le nombre total de Palestiniens tués par les forces israéliennes ou des colons israéliens depuis le 7 octobre 2023 s'élève à 123, dont 34 enfants. Les manifestations de rue deviennent de plus en plus violentes et les restrictions à la liberté de circulation dans les territoires occupés compromettent gravement la capacité de l'UNRWA de fournir des services.

8. Le long de la frontière israélo-libanaise, des affrontements réguliers et des victimes civiles ont été signalés, et la situation dans plusieurs camps de réfugiés de Palestine au Liban s'envenime depuis des années. Le dernier conflit entre les factions palestiniennes dans le camp d'Aïn el-Héloué a entraîné le déplacement de 4 000 personnes et rendu inutilisables les écoles de l'UNRWA, qui sont fréquentées par près de 6 000 élèves. Ce conflit s'est déroulé sur fond de difficultés économiques sans précédent pour les réfugiés de Palestine, qui n'avaient pratiquement aucune perspective économique dans le pays. En juillet, l'UNRWA a annoncé 13 postes vacants d'agents sanitaires pour lesquels il a reçu 37 000 candidatures, dont certaines de réfugiés titulaires de diplômes

universitaires, ce qui montre à quel point les réfugiés de Palestine n'ont guère la possibilité de mener une vie digne.

9. En Syrie, les réfugiés de Palestine ont connu la guerre civile, des crises économiques et un séisme dévastateur et sont actuellement exposés à un risque d'instabilité supplémentaire, à savoir des frappes sur les positions de divers acteurs sur le territoire syrien.

10. Des manifestations de grande ampleur ont lieu dans toute la Jordanie en solidarité avec le peuple de Gaza, dans un contexte de montée en flèche de la pauvreté et du chômage. Les premiers à pâtir de cette situation sont les plus vulnérables : les réfugiés de Palestine venus de Syrie et ceux venus de Gaza en 1967.

11. La communauté internationale doit immédiatement s'entendre sur des mesures collectives d'urgence. Tout d'abord, le strict respect du droit international humanitaire est primordial. La protection des civils et des infrastructures civiles, y compris les installations humanitaires et de l'ONU, et en particulier celles qui abritent des civils, est d'une importance vitale, quel qu'en soit l'emplacement. Tous les otages doivent également être libérés. Un cessez-le-feu humanitaire doit être décrété immédiatement, et le flux d'aide humanitaire, y compris de carburant, doit être sûr, sans entrave, substantiel et continu, et atteindre l'ensemble de la population de Gaza. Des ressources financières adéquates devraient être mises à disposition pour permettre à l'UNRWA de diriger l'intervention humanitaire à Gaza. Bien que des contributions généreuses aient été reçues en réponse à son appel éclair initial, sans un budget de base entièrement financé, l'Office ne sera pas en mesure de payer les salaires des membres de son personnel, y compris à Gaza, en novembre et décembre.

12. Compte tenu de la vague de violence alarmante en Cisjordanie, du conflit prolongé en Syrie, de la stabilité précaire en Jordanie et du fait que le Liban est au bord de l'effondrement, il est temps de soutenir fermement l'UNRWA, qui est l'une des entités les plus stables dans une région généralement instable. Ces 10 à 15 dernières années, le conflit israélo-palestinien a été relégué au second plan par la communauté internationale ; ce marasme politique s'est traduit par un sous-financement chronique de l'Office. Avant le conflit actuel, l'UNRWA se dirigeait déjà tout droit vers le naufrage financier. Cependant, depuis le 7 octobre 2023, l'Office s'est imposé comme la voix internationale ayant le plus d'autorité concernant les événements tragiques à Gaza, grâce aux efforts de son personnel qui continue de travailler et de communiquer des informations. États Membres, médias et analystes politiques ont tous

solicité les avis, les statistiques et les conseils de l'UNRWA, constatant par la même occasion le rôle joué qu'il joue comme pilier de stabilité pour les civils et les populations de Gaza. Toutefois, pour jouer son rôle stabilisateur à Gaza et ailleurs, l'Office a besoin d'un modèle durable. Ces deux dernières années, le Commissaire général a proposé plusieurs solutions, mais aucune n'a impulsé le changement profond dont les réfugiés de Palestine, les pays hôtes et la région ont besoin. C'est aux États Membres de s'engager, de faire preuve d'audace et de trouver des solutions concrètes pour que l'UNRWA soit stable et prévisible et reste le principal atout de la communauté internationale dans la région.

13. Il n'est pas question de revenir au statu quo d'avant-guerre qui a alimenté le désastre actuel. Plus de deux millions de personnes sont soumises depuis 16 ans à un blocus aérien, maritime et terrestre dans la plus grande prison à ciel ouvert du monde et cette situation est intenable. Les Israéliens et les Palestiniens sont des voisins dont les destins sont liés, et ils doivent trouver un moyen de coexister. Les actes menés actuellement contre la population civile de Gaza ne font qu'envenimer cet avenir commun. La recherche d'une solution politique est devenue une question de vie ou de mort pour des millions de personnes et doit résolument être remise sur la table des négociations. Une véritable perspective d'accession de la Palestine au statut d'État et de garanties de sécurité pour tous est indispensable pour stabiliser la situation actuelle et s'éloigner du bord du gouffre avant qu'il ne soit trop tard. Tous les États Membres doivent changer la trajectoire de la crise ; avec leur aide, l'UNRWA est prêt à jouer son rôle.

14. **M^{me} Brandt** (Pays-Bas) dit que sa délégation est horrifiée par les informations faisant état d'autant de pertes en vies humaines et de souffrances. Elle rend hommage aux 5 000 membres courageux du personnel de l'UNRWA et aux autres humanitaires qui ont continué de travailler sans relâche pour apporter une aide dans des circonstances extrêmement difficiles, et présente ses condoléances à la suite des décès de membres du personnel de l'Office.

15. Le droit international humanitaire doit être respecté et toutes les mesures possibles doivent être prises pour protéger des vies innocentes et pour assurer la sécurité des locaux de l'ONU et permettre au personnel de l'Organisation d'effectuer son travail essentiel et vital, en toute sécurité et sans entrave. La situation à Gaza est inconcevable, mais les besoins des Gazaouis sont clairs : un accès humanitaire sûr et sans entrave, qui permette d'acheminer de la nourriture, de l'eau, du carburant et des médicaments. Sa délégation

remercie les États qui s'efforcent de rendre cet approvisionnement possible.

16. Si 329 camions d'aide sont entrés à Gaza, ce nombre est dérisoire par rapport aux besoins. Il faut tout faire pour intensifier (immédiatement et massivement) l'aide apportée. Le Royaume des Pays-Bas est également préoccupé par la situation en Cisjordanie et dans d'autres secteurs, où l'Office doit pouvoir poursuivre son travail essentiel. Un financement et des ressources supplémentaires sont nécessaires à cette fin. Le Gouvernement néerlandais a déjà promis 25 millions d'euros supplémentaires pour l'aide humanitaire d'urgence, dont 8 millions pour l'UNRWA, en plus de sa contribution annuelle de 90 millions d'euros. L'Office a besoin de l'aide de tous pour assurer sa stabilité financière dans la durée, au-delà de la crise actuelle. Il est grand temps que chacun s'engage fermement à ses côtés.

17. **M. Elshandawily** (Égypte) s'interroge sur la manière dont la guerre menée actuellement contre Gaza diminue la capacité de l'UNRWA de fournir des services essentiels autres que l'aide humanitaire dans le cadre de son mandat, tels que l'éducation, en particulier dans les zones d'intervention en dehors de Gaza.

18. **M^{me} Shapir Ben Naftaly** (Israël) rappelle que, à la précédente session de la Commission, sa délégation a demandé à l'Office ce qu'il faisait pour remédier aux manuels scolaires dont le contenu incitait à la violence (voir [A/C.4/77/SR.23](#)), propos qui ont par la suite été qualifiés d'attaques politiques contre l'Office. La représentante a personnellement reçu une lettre de plainte du Bureau de représentation de l'UNRWA à New York à ce sujet. Elle souhaite donc savoir si, depuis le 7 octobre 2023, une réflexion interne a été entamée sur la manière dont l'incitation à commettre des actes de terrorisme et de violence et la glorification des terroristes dans les manuels scolaires de l'UNRWA ont contribué au massacre de 1 400 personnes par les terroristes du Hamas et aux célébrations qui ont suivi dans les rues de Gaza.

19. En novembre 2022, dans la cour d'une école de l'UNRWA à Beït Hanoun (Gaza), l'Office a repéré une cavité artificielle et l'a qualifiée de violation grave de la neutralité de l'UNRWA et d'infraction au droit international, tout en omettant de préciser qu'il s'agissait d'un tunnel construit par les terroristes du Hamas. La délégation israélienne demande si l'UNRWA aurait dû condamner clairement le Hamas et prendre des mesures pour remédier à l'utilisation abusive des installations l'ONU, y compris des écoles de l'Office, sans parler des hôpitaux et des mosquées, par le Hamas pour mener ses activités terroristes. Elle souhaite

également savoir ce que l'UNRWA a fait pour soulever la question des 242 otages détenus à Gaza par le Hamas.

20. Le 16 octobre 2023, l'Office a publié un message sur le réseau social X (anciennement Twitter), indiquant que les autorités de facto à Gaza avaient retiré du carburant et du matériel médical du complexe de l'UNRWA. Cependant, peu de temps après, ce message a été supprimé. Si l'Office était réellement intéressé par la fourniture d'une aide humanitaire aux civils dans le besoin, il devrait clairement condamner le Hamas pour avoir volé à l'ONU et stocké des dizaines de milliers de litres de carburant.

21. **M. Van Schalkwyk** (Afrique du Sud) dit qu'il est décourageant d'entendre les accusations portées contre l'UNRWA. Un grand nombre de membres du personnel de l'Office ont été tués par Israël, et la représentante d'Israël a estimé que l'UNRWA agissait de connivence avec le Hamas. Cet avis reflète une méfiance et un manque d'estime à l'égard de l'Office. Il se demande donc ce que la communauté internationale pourrait faire, en dehors du financement, pour rétablir la confiance dans l'UNRWA et veiller qu'il puisse remplir son mandat sans être attaqué. Il souhaiterait également obtenir des précisions sur la question du carburant, notamment en réponse à l'allégation selon laquelle le carburant livré à l'UNRWA serait volé.

22. **M^{me} Abdelhady** (Observatrice de l'État de Palestine) dit qu'au moment où elle parle, les réfugiés de Palestine sont terrorisés par les bombes larguées par Israël dans la guerre inhumaine menée contre une population civile sans défense à Gaza, composée principalement d'enfants. Sa délégation rend hommage aux 72 membres du personnel de l'UNRWA qui ont été tués. Israël mène une guerre odieuse contre des civils innocents et des humanitaires, en violation grave du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, d'après laquelle les installations de l'UNRWA sont protégées. Les crimes de guerre perpétrés sont injustifiables.

23. Les membres du personnel de l'UNRWA qui ont perdu la vie étaient eux-mêmes des réfugiés qui n'avaient jamais reçu le respect qu'ils méritaient au sein du système des Nations Unies. La communauté internationale n'a pas tenu compte des risques pour leur vie et n'a pas insisté sur leur statut de réfugiés protégés. Leur service honorable devrait être commémoré et servir de source d'inspiration.

24. Alors même qu'il connaissait des contraintes financières, l'UNRWA a continué de déployer des efforts extraordinaires pour faire face à la crise humanitaire à Gaza et à l'escalade des tensions dans le

reste du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, tout en aidant des millions de réfugiés de Palestine dans d'autres secteurs d'activité. La délégation palestinienne est reconnaissante du soutien de longue date des pays d'accueil, des contributions des donateurs du monde entier et des activités menées par les autres organismes humanitaires. Elle demande ce que fait l'UNRWA, au-delà du fait d'obtenir des financements et des fournitures humanitaires, pour renforcer sa capacité de protéger des vies civiles.

25. Contrairement aux affirmations de la représentante d'Israël, les manuels scolaires n'enseignent pas la haine ; ce sont bien l'occupation cruelle et le meurtre de familles qui endurent le cœur des enfants palestiniens. On ne peut qu'imaginer ce qui se passe dans l'esprit de l'enfant palestinien qui, au beau milieu des massacres et des destructions, ne peut que constater la haine et l'absence de tolérance et de compassion de l'occupant, et conclure que les droits humains et les principes de tolérance qu'il a appris dans les écoles de l'UNRWA ne s'appliquent ni à lui, ni à son peuple.

26. **M^{me} Gunnarsdóttir** (directrice du Bureau de représentation de l'UNRWA à New York) dit que, bien qu'il soit difficile de cerner les effets directs de la situation à Gaza sur les activités de l'UNRWA dans d'autres secteurs, les restrictions à la liberté de circulation et les violences entravent le travail de l'Office en Cisjordanie occupée. La situation dans le camp d'Aïn el-Héloué au Liban a également perturbé la scolarisation de milliers d'élèves, mais les tensions se sont apaisées. L'Office se félicite des contributions qu'il a reçues en réponse à l'appel éclair. Néanmoins, si son budget de base n'est pas entièrement financé, il ne sera pas en mesure de payer les salaires de ses employés, ce qui compromettra ses activités dans tous les secteurs.

27. L'UNRWA adhère aux principes humanitaires et a mis en place un système de contrôle de son personnel et de ses manuels scolaires. Ses écoles forment les élèves aux droits humains, au règlement des conflits et à la tolérance, et ont mis sur pied un programme de Parlement des jeunes très respecté. Il est découragé par les allégations répétées contre ses élèves, qui ne correspondent pas du tout à l'expérience de première main de quiconque a visité ses écoles et s'est entretenu avec eux. Il n'a connaissance d'aucun pillage de ses installations à Gaza. Il prend les allégations au sérieux et fait tout ce qu'il peut pour respecter les règles établies par l'ONU concernant ses activités. Compte tenu de ses excellents antécédents, l'UNRWA devrait avoir gagné un certain degré de confiance.

28. Au vu de la situation d'urgence en cours à Gaza, l'UNRWA doit se concentrer sur la fourniture d'une aide

humanitaire et d'abris sûrs. Il a besoin de l'aide de la communauté internationale pour s'assurer que les parties au conflit respectent le droit international humanitaire, comme l'exigent les Conventions de Genève. Il est urgent d'instaurer un cessez-le-feu humanitaire afin qu'il puisse apporter une aide suffisante pour permettre à la population de survivre. Sans carburant, les convois ne peuvent circuler, les boulangeries ne peuvent faire du pain, les usines de dessalement ne peuvent fournir de l'eau, les autorités municipales ne peuvent évacuer les eaux usées qui recouvrent les rues et l'UNRWA ne peut pas fournir des services. Il est urgent de se concentrer sur l'urgence en cours, car des personnes, y compris des élèves de l'UNRWA, meurent chaque jour.

Déclaration de la Rapporteuse du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

29. **M^{me} Havn** (Norvège), Rapporteuse du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, présentant le rapport du Groupe de travail (A/78/314), dit que les réunions du Groupe de travail se sont tenues à un moment où l'Office connaît de graves difficultés financières, qui menacent le développement des réfugiés de Palestine et la stabilité de la région. Ces difficultés financières se sont aggravées ces dernières semaines en raison de la détérioration de la situation sur le terrain. Il incombe à l'Assemblée générale et à la communauté internationale de veiller à ce que l'Office puisse s'acquitter de son mandat et maintenir ses services afin de répondre aux besoins de la population réfugiée, qui a augmenté de façon exponentielle ce dernier mois.

30. Le Groupe de travail exhorte tous les gouvernements à accroître leurs contributions à l'UNRWA et à contribuer à ses trois guichets de financement, et en particulier à son budget-programme. Les contributions devraient être le reflet d'un juste partage des charges à l'échelle internationale et être adaptées aux besoins de l'Office, tout en tenant compte des effets de l'inflation et d'autres facteurs qui entraînent la hausse du coût des services fournis. Le Groupe de travail invite instamment tous les gouvernements à fournir des financements pluriannuels non préaffectés, si possible, à faire des contributions régulières et prévisibles à l'UNRWA, et à verser ces contributions le plus tôt possible dans l'année.

31. Le Groupe de travail félicite l'UNRWA des mesures qu'il a prises pour accroître son efficacité tout en maintenant la qualité de ses services aux réfugiés de Palestine, ainsi que pour améliorer sa transparence en communiquant des données dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Il

encourage l'Office à continuer d'appliquer ces mesures, en s'efforçant de mobiliser des ressources et d'étudier les moyens qui lui permettraient de diversifier ses sources de financement. Il prend note des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les opérations de l'UNRWA (A/71/849) et dans toutes les résolutions relatives au financement de l'UNRWA, dont l'objectif est de remédier aux déficits budgétaires récurrents de l'Office et d'appuyer de manière suffisante et prévisible l'exécution de ses activités. Compte tenu de la situation financière extrêmement critique de l'Office, il importe de trouver des solutions durables pour l'avenir, notamment pour favoriser sa stabilité financière.

Dialogue interactif

32. **M^{me} Abdelhady** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que la situation dans la bande de Gaza s'aggrave de minute en minute, alors que le monde assiste, impuissant, à un déchaînement de violence contre une population civile. Les réfugiés de Palestine sont au cœur d'une catastrophe humaine qui a coûté la vie à des milliers de personnes, détruit des communautés entières et de nombreux moyens de subsistance et fait perdre toute dignité et tout espoir. Une nation entière a été dépouillée de sa patrie, privée de ses droits, colonisée, déshumanisée et persécutée dans le cadre d'une Nakba qui n'a jamais pris fin. Ces 28 derniers jours, les attaques israéliennes indiscriminées ont fait plus de 9 300 morts parmi les Palestiniens, dont 72 membres du personnel de l'UNRWA et 74 survivants de la Nakba de 1948. La plupart étaient des réfugiés et tous avaient souffert de l'occupation, du blocus et des guerres israéliennes incessantes contre leur existence.

33. Israël n'évoque pas les réfugiés de Palestine comme des êtres humains, mais comme une « menace démographique » à enrayer ou à éliminer. Il s'agit là d'un point capital pour comprendre la manière dont Israël traite les réfugiés de Palestine et son refus persistant du droit au retour, en violation du droit international et de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

34. Israël vise systématiquement les zones civiles, au point qu'aucun secteur n'est sûr à Gaza. Les auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui ont été perpétrés doivent être amenés à répondre de leurs actes, y compris du massacre commis par les forces d'occupation israéliennes dans le camp de réfugiés de Jabaliya quelques jours auparavant. Les camps de réfugiés en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ont également été la cible de raids militaires israéliens au cours desquels 140 Palestiniens, dont 41 enfants, ont été

tués, plus de 2 000 civils blessés et des centaines de personnes arrêtées et détenues.

35. Les attaques israéliennes à Gaza ont fait plus de 23 000 blessés. Les centres de santé de l'UNRWA sont dans l'incapacité de fournir des soins, le système de santé palestinien étant au bord de s'effondrement en raison d'un siège israélien qui, après un blocus de 16 ans, a coupé l'approvisionnement en nourriture, en eau, en fournitures médicales et en carburant. En l'absence d'un cessez-le-feu, d'accès humanitaire et d'aide d'urgence, le nombre de morts continuera d'augmenter. Des familles entières ont été massacrées, et beaucoup ont été enterrées dans des fosses communes. Les femmes et les enfants représentent plus de 60 % des victimes, et un enfant est tué toutes les dix minutes par la machine de guerre génocidaire d'Israël. Ce bilan ne tient pas compte des plus de 2 000 personnes ensevelies sous les décombres de leur habitation, qui n'ont probablement pas survécu, ni du nombre d'enfants qui ont perdu toute leur famille. Près de la moitié des structures civiles de Gaza ont été détruites. Les habitations, les hôpitaux, les écoles et les installations de l'UNRWA, qui abritaient plus de 690 000 des 1,4 million de Palestiniens déplacés à l'intérieur de la bande de Gaza, ont continué d'être attaqués systématiquement, en violation grave du droit international et de toutes les normes de décence humaine. En cette seule journée, des rapports ont fait état de frappes israéliennes sur quatre abris de l'UNRWA et sur des ambulances de l'hôpital Chifa.

36. Les intentions génocidaires d'Israël à l'égard du peuple palestinien ne peuvent plus être réfutées, et il faut y mettre un terme. Les fonctionnaires, les forces militaires et les colons extrémistes israéliens se livrent à un carnage effroyable et menacent d'une « grande Nakba » les Palestiniens, qu'ils qualifient d'« animaux humains » et d'« enfants des ténèbres ». Il faut écarter la menace existentielle qui pèse sur le peuple palestinien, en commençant par l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat pour mettre fin à l'effusion de sang et aux destructions, par l'arrêt de toute tentative de transfert forcé de la population de Gaza, par la protection des civils et par l'acheminement immédiat et sans entrave d'une aide humanitaire.

37. Chaque seconde qui passe ne fait que démontrer combien l'UNRWA est indispensable. L'aide humanitaire, la protection, la stabilité et le minimum d'espoir que l'Office a apportés à plus de 5,8 millions de réfugiés de Palestine doivent perdurer. Pour accélérer et garantir l'aide humanitaire à grande échelle à Gaza et pour que l'UNRWA puisse remplir son mandat et répondre aux besoins énormes des réfugiés, il faut mettre fin à la crise de financement chronique dont

souffre l'UNRWA, notamment par une contribution plus importante du budget ordinaire de l'ONU.

38. **M^{me} Clune** (représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice), s'exprimant conformément à la résolution 65/276 de l'Assemblée générale, dit que l'Union européenne présente ses condoléances à la suite du décès d'autant de membres du personnel de l'UNRWA et salue l'action considérable menée par l'Office à Gaza depuis le début des hostilités, qui a donné un abri à la population déplacée et fourni des services de base malgré les conditions de sécurité difficiles. L'Union européenne exige la protection des civils en toutes circonstances, conformément au droit international humanitaire, ainsi que la protection de toutes les infrastructures civiles.

39. L'UNRWA a continué de fournir aux réfugiés de Palestine la protection et les services nécessaires, notamment en matière de santé et d'éducation. L'Union européenne continuera de l'appuyer dans tous ses secteurs d'activité, y compris à Jérusalem-Est. L'Office contribue de manière déterminante à la viabilité de la solution des deux États, et l'Union européenne est prête à aider à relancer un processus politique dans la recherche d'une telle solution. La générosité et les efforts des pays hôtes sont grandement appréciés. L'Union européenne et ses États membres sont, collectivement, les principaux contributeurs au budget de l'UNRWA et continuent de répondre à ses demandes de fonds supplémentaires. L'Union continuera de soutenir l'Office de manière indéfectible et prévisible. Le soutien financier supplémentaire d'autres et de nouveaux donateurs est apprécié et tous les partenaires devraient traduire cette étape en contributions pluriannuelles, qui assurent une certaine prévisibilité et facilitent la gestion du budget.

40. **M. Alwasil** (Arabie saoudite), s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, dit que la question des réfugiés de Palestine reste au cœur de la question de Palestine. Le Groupe est déterminé à défendre le droit inaliénable des réfugiés de Palestine au retour dans leur patrie, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et à l'Initiative de paix arabe.

41. La guerre destructrice contre les civils palestiniens dans la bande de Gaza est la dernière d'une longue série de crimes commis par les autorités d'occupation israéliennes. Les forces d'occupation et les milices de colons mènent des raids quotidiens sur les camps de réfugiés en Cisjordanie, tuant, blessant ou détenant de nombreux réfugiés de Palestine et déplaçant de force des communautés bédouines. La dernière escalade de la violence s'explique principalement par l'impunité dont

jouissent les auteurs de ces actes. Pour éviter que la guerre ne se propage dans la région, il est essentiel de protéger les civils conformément au droit international.

42. À ce jour, plus de 70 membres du personnel de l'UNRWA ont perdu leur vie au service de leur noble mission. Il faut impérativement obtenir un cessez-le-feu, la fin de toutes les opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza et l'accès immédiat aux fournitures humanitaires et médicales. Tous les obstacles aux activités de l'Office doivent être levés. Le Groupe dénonce avec la plus grande fermeté toute tentative de régler la question de Palestine par le déplacement forcé du peuple palestinien, que ce soit à l'intérieur du territoire occupé ou vers les États voisins, quels que soient les prétextes fallacieux invoqués par Israël et les États qui ont justifié son acte d'agression.

43. Le Groupe salue le travail accompli par l'UNRWA malgré la guerre à Gaza et les difficultés financières qui ont entravé l'acheminement de l'aide humanitaire. L'Office a continué de bénéficier du soutien des grandes commissions de l'Assemblée générale et de la communauté internationale dans son ensemble. L'incapacité de répondre à ses besoins financiers aurait de graves répercussions sur la situation humanitaire des réfugiés, sans parler de la sécurité et de la stabilité régionales. Compte tenu du déficit budgétaire sans précédent, l'Office a besoin d'un soutien pour maintenir ses services vitaux, en particulier en matière d'éducation et de soins de santé.

44. Le Groupe des États arabes soutient pleinement le mandat de l'UNRWA et rejette toute tentative de saper ou de modifier ce mandat ou de transférer les responsabilités de l'Office à une autre entité. L'UNRWA doit continuer de remplir son mandat en fournissant des services vitaux aux réfugiés de Palestine dans ses cinq zones d'opération, y compris Jérusalem occupée, jusqu'à ce parvenir à une solution juste à la question des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le Groupe félicite les pays d'accueil, qui ont permis aux réfugiés de Palestine de faire preuve de résilience. Il remercie le Secrétaire général et le Commissaire général de l'UNRWA de leur position courageuse, ainsi que le personnel des organisations humanitaires et de secours internationales, les journalistes et les humanitaires qui ont sacrifié leur vie.

45. **M. Al Busaidi** (Oman), s'exprimant au nom des pays du Conseil de coopération du Golfe, dit que les pays qu'il représente condamnent avec la plus grande fermeté les attaques dirigées contre des civils sans défense et des infrastructures civiles à Gaza. Il faut mettre en place un cessez-le-feu immédiat et permanent

pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire aux habitants de Gaza. L'Office doit continuer de recevoir un soutien politique et financier afin de répondre aux besoins humanitaires et de développement des 5,7 millions de réfugiés de Palestine dans le Territoire palestinien occupé et dans les États voisins.

46. Les pays du Conseil de coopération du Golfe félicitent le Commissaire général et le personnel de l'UNRWA pour le travail considérable qu'ils ont effectué dans des circonstances tragiques. Ils présentent leurs condoléances à la suite du décès de 72 membres du personnel de l'UNRWA dans l'exercice de leurs fonctions dans la bande de Gaza, et sont préoccupés par le bombardement incessant des installations de l'UNRWA, qui abritent une partie des plus de 600 000 personnes déplacées. Il est essentiel de protéger les civils, les humanitaires et les installations de l'ONU conformément au droit international humanitaire. Il faut rouvrir les points de passage d'urgence afin de permettre l'entrée de l'aide humanitaire. Il faut rejeter toute tentative de déplacement forcé des Palestiniens des territoires occupés. L'UNRWA doit également poursuivre son travail vital dans les États voisins, notamment en vue d'améliorer les infrastructures et de fournir éducation, soins de santé et nourriture, dans l'attente d'une solution juste et globale qui, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, permettrait aux réfugiés de Palestine de retourner dans les foyers d'où ils ont été déplacés.

47. Les autorités d'occupation israéliennes doivent répondre aux appels à la paix et engager des négociations sérieuses et de bonne foi pour parvenir à la paix sur la base de la solution des deux États. Les pays du Conseil de coopération du Golfe appuient fermement la solution des deux États et la création d'un État de Palestine indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

48. **M^{me} Lassen** (Danemark), s'exprimant au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), dit que les pays qu'elle représente s'alignent sur la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne. Les événements d'octobre ont confirmé la nécessité d'un UNRWA fort et efficace. L'Office est capital pour des centaines de milliers de Palestiniens, fournissant un abri et des services de base essentiels à près de 700 000 personnes déplacées. Le décès des 72 membres du personnel de l'UNRWA depuis le 7 octobre 2023 rappelle qu'il faut de toute urgence améliorer la protection des humanitaires. La protection des civils n'est pas seulement vitale, c'est aussi une obligation fondamentale pour toutes les parties à un conflit au regard du droit international humanitaire. Il faut prendre toutes les mesures nécessaires, y compris

les couloirs humanitaires et les pauses, pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin dans l'ensemble de la bande de Gaza.

49. Au-delà de la crise actuelle, l'UNRWA a un mandat singulier de protéger et fournir des services directs à des millions de réfugiés de Palestine vivant à Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Il joue un rôle important dans l'atténuation des risques de migration et de radicalisation, dans la promotion de la stabilité régionale et dans la garantie que personne ne soit laissé pour compte. La communauté internationale doit veiller à ce qu'il reçoive un financement adéquat pour remplir son mandat. L'UNRWA a pris des mesures importantes pour diversifier ses sources de financement et moderniser ses systèmes en vue d'assurer une prestation de services plus efficace, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître le nombre de donateurs.

50. Les pays nordiques ont été des partenaires fiables de l'UNRWA, fournissant environ 120 millions de dollars en contributions au financement du budget de base en 2022 et 11,2 millions de dollars en contributions humanitaires extraordinaires en réponse à l'appel éclair lancé dans le cadre de la crise actuelle. L'action de l'UNRWA restera cruciale pour la stabilité de la région jusqu'à négocier une solution politique des deux États, qui soit juste, étant le seul moyen de garantir le développement et une paix durable.

51. **M. Malovrh** (Slovénie), s'exprimant également au nom de l'Espagne, de la France, de l'Irlande, du Luxembourg, de Malte et du Portugal, dit que les civils et les infrastructures civiles, y compris les installations des Nations Unies, les écoles, les hôpitaux, les lieux de culte et les abris, doivent être pleinement protégés en permanence et dans le respect du droit international humanitaire. Une trêve humanitaire est nécessaire de toute urgence afin qu'une aide humanitaire puisse être distribuée rapidement, en toute sécurité et sans entrave à l'intérieur de la bande de Gaza. Toutes les parties doivent veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies et ses organismes se voient accorder l'accès. La communauté internationale doit augmenter massivement l'aide humanitaire afin de répondre aux immenses besoins découlant de la détérioration de la situation humanitaire. La Slovénie et les autres États concernés ont récemment augmenté de façon substantielle leur financement du budget de base de l'UNRWA et de l'appel éclair. Un financement prévisible et de nouveaux donateurs sont d'une importance cruciale, et il faudrait étudier les possibilités d'un modèle de financement plus durable afin de faciliter les activités de l'UNRWA.

52. **M. Salah** (Tunisie) dit que, depuis 27 jours, les autorités israéliennes attaquent les installations de l'UNRWA dans la bande de Gaza, y compris les écoles où les réfugiés se sont mis à l'abri. La communauté internationale doit se mobiliser pour protéger les civils en amenant l'occupant à respecter le droit international humanitaire. Il est de sa responsabilité politique et morale de veiller à ce que l'UNRWA puisse continuer de fournir ses services vitaux aux réfugiés de Palestine, en particulier aux dizaines de milliers de civils déplacés à l'intérieur de la bande de Gaza. La délégation tunisienne rejette toute tentative de mettre l'agresseur sur le même pied que l'agressé. Elle condamne les attaques perpétrées par les forces d'occupation et défend les droits imprescriptibles du peuple palestinien, y compris son droit de fonder son propre État sur son propre territoire. Il faut déclarer un cessez-le-feu de toute urgence, fournir une aide humanitaire et médicale à la bande de Gaza sans délai et sans entrave et rejeter toute tentative de déplacement forcé du peuple palestinien. Enfin, la délégation tunisienne présente ses condoléances aux familles des membres du personnel de l'UNRWA et des autres Palestiniens qui ont été tués et rejette toutes les accusations portées contre l'Office.

53. **M. Abushaibah** (Koweït) dit que la question de Palestine et le sort des réfugiés de Palestine demeurent un sujet central dans les mondes arabe et musulman. La crise humanitaire la plus récente pourrait entraîner une augmentation considérable du nombre de réfugiés palestiniens. Dans ce contexte, la communauté internationale doit apporter son plein soutien à l'UNRWA et défendre le droit fondamental et inaliénable des réfugiés de Palestine de rentrer dans leurs foyers, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et de l'Initiative de paix arabe.

54. Les autorités d'occupation israéliennes ont mené des attaques de représailles qui ont coûté la vie à des dizaines de milliers de civils innocents, endommagé des infrastructures civiles et coupé l'approvisionnement en électricité, en eau, en nourriture et en carburant. Elles ont commis les pires formes de crime contre l'humanité, assiégeant la bande de Gaza et contraignant ses habitants à choisir entre la mort et le déplacement forcé.

55. La délégation koweïtienne dénonce les forfaits de l'occupation dans les termes les plus énergiques. L'occupation israélienne doit être amenée à respecter les résolutions des organes de l'ONU, le droit international et le droit international humanitaire. Il faut créer des couloirs sûrs afin de permettre l'entrée des secours et de l'aide médicale dans la bande de Gaza et s'opposer à toute tentative de déplacement forcé des habitants.

56. La délégation koweïtienne condamne le fait que des membres du personnel de l'UNRWA aient été tués, en violation flagrante de la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité. Elle continue de soutenir le peuple palestinien dans l'exercice de ses droits légitimes, notamment la création d'un État de Palestine indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

57. **M. Akram** (Pakistan) dit que sa délégation appuie pleinement l'UNRWA, et continuera de l'appuyer jusqu'à ce que les réfugiés de Palestine puissent rentrer dans leur patrie à la suite de la création d'un État de Palestine d'un seul tenant, viable et indépendant, dans les frontières d'avant 1967, avec Al-Qods al-Charif (Jérusalem) pour capitale. Alors même que l'Assemblée générale demande de manière presque unanime une trêve humanitaire immédiate et durable, Israël continue sans interruption sa campagne brutale de bombardements et de frappes aériennes, et désormais d'invasion terrestre, depuis plus de 26 jours. La communauté internationale assiste à la perpétration en toute impunité de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, sous le couvert de ceux qui ont empêché le cessez-le-feu et permis la poursuite du massacre. Comme l'ont dit des fonctionnaires courageux des Nations Unies, un génocide est en cours. Le Pakistan continuera d'apporter tout son concours aux Palestiniens assiégés et envoie des fournitures par l'entremise de l'Égypte dans l'espoir d'apporter un certain secours. La délégation pakistanaise félicite l'UNRWA de son action courageuse et rejette les allégations ignobles dont il a fait l'objet de la part de la représentante d'Israël. Le Pakistan espère que le Secrétaire général honorera les 72 membres du personnel de l'UNRWA qui ont été tués de la même manière que les Casques bleus des Nations Unies tombés au service de la paix sont honorés.

58. En premier lieu, il faut instaurer un cessez-le-feu inconditionnel et prolongé. Il faut dénoncer et étayer les crimes flagrants qui sont commis et amener les auteurs de ces crimes à en répondre. Il faut s'efforcer d'acheminer librement une aide humanitaire substantielle, notamment du carburant, dans la bande de Gaza. Enfin, la communauté internationale doit veiller à ce que l'UNRWA reçoive les fonds dont il a besoin pour protéger son personnel et les personnes dont il a la charge. Le Pakistan engage instamment les délégations qui ont voté contre la résolution ES-10/21 de l'Assemblée générale ou qui se sont abstenues à reconsidérer leur position.

59. *M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela), Vice-Président, prend la présidence.*

60. **M. Chindawongse** (Thaïlande) dit que mettre un terme à la violence et aux souffrances doit être la priorité absolue. La Thaïlande s'associe à la demande formulée dans la résolution ES-10/21 de l'Assemblée générale d'une trêve humanitaire immédiate, d'un plein respect des obligations qu'impose le droit international et d'une libération immédiate et inconditionnelle de tous les civils. Il faut de toute urgence fournir une aide humanitaire et s'efforcer de permettre à l'UNRWA et aux autres travailleurs humanitaires de satisfaire les besoins des personnes touchées. Les annonces de contributions visant à appuyer les activités de l'UNRWA faites récemment sont appréciées, mais il faudra maintenir ce soutien supplémentaire. Le budget de l'Office provenant des contributions volontaires était déjà loin de répondre aux besoins, même avant la crise récente, et les violences en cours pourraient creuser encore le déficit de financement. Bien que les tentatives de l'UNRWA d'accroître et de diversifier le nombre de donateurs soient opportunes, les États Membres et les autres partenaires devraient continuer de fournir un appui. Pour sa part, la Thaïlande a versé 80 000 dollars au titre de l'appel éclair, en plus de son engagement pluriannuel de 200 000 dollars.

61. La communauté internationale doit renouveler son engagement en faveur de la paix au Moyen-Orient. La Thaïlande encourage la tenue d'un véritable dialogue afin de parvenir à une solution des deux États pacifique et acceptée par les deux parties, dans laquelle l'État d'Israël et l'État de Palestine vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Il faut sans délai prendre des mesures pour désamorcer la situation, mettre en œuvre un cessez-le-feu immédiat, fournir une aide humanitaire et permettre le retour des otages en toute sécurité.

62. **M. Elshandawily** (Égypte) dit que son pays condamne dans les termes les plus énergiques le fait que 72 membres du personnel de l'UNRWA ont été tués en conséquence directe des opérations militaires israéliennes en cours dans la bande de Gaza. Le nombre élevé de morts témoigne de l'échelle démesurée et du caractère indiscriminé de l'agression commise par Israël contre les Palestiniens. Il est impératif d'appliquer sans délai la résolution ES-10/21 dans laquelle l'Assemblée générale demande notamment une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue, menant à la cessation des hostilités, et un accès immédiat, total, durable, sûr et sans entrave pour l'UNRWA et d'autres organismes humanitaires des Nations Unies.

63. L'Égypte condamne absolument toutes les tentatives de transfert forcé de la population civile palestinienne. Ces demandes ignobles, parfois formulées sous couvert de « protection », sont de

simples tentatives de fragiliser la cause palestinienne et à la stabilité des pays voisins.

64. L'UNRWA doit recevoir un financement suffisant, prévisible et durable afin de s'acquitter pleinement de son mandat, qui lui a été confié par les États Membres, ce que malheureusement certains oublient parfois. Il doit bénéficier de toute l'aide possible pour que les Palestiniens puissent retourner vivre dans un État pleinement indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

65. **M. Jassim Abdulaziz Al-thani** (Qatar) dit que la situation catastrophique dans la bande de Gaza fait peser une charge sans précédent sur l'UNRWA. Les forces d'occupation israéliennes ont attaqué des installations civiles, y compris des hôpitaux, des écoles et des zones résidentielles. Elles ont en particulier bombardé le camp de réfugiés de Jabaliya, tuant des centaines de personnes innocentes. La communauté internationale doit réagir de toute urgence et mettre un terme à la politique de punition collective et de déplacement forcé des civils à Gaza.

66. L'Office connaît actuellement un dilemme existentiel, caractérisé par un sous-financement volontaire chronique de la part des États Membres. Il est également gêné par l'imprévisibilité de son financement. Le Qatar est membre de la Commission consultative de l'UNRWA depuis 2018. Conformément au principe du partage des charges, et en réponse aux appels lancés par l'Assemblée générale, il a augmenté sa contribution au budget de l'Office ces années précédentes et a été le premier pays arabe à signer un accord pluriannuel avec l'UNRWA. En juin 2023, il a promis de fournir 18 millions de dollars aux ressources de base de l'UNRWA pour l'exercice biennal 2023-2024. Le peuple palestinien doit pouvoir exercer son droit légitime à la création d'un État indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

67. **M^{me} Robledo López** (Mexique) dit qu'il faut mettre en œuvre un cessez-le-feu immédiat et durable dans tout le Territoire palestinien occupé, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution [ES-10/21](#). En particulier, toutes les parties doivent cesser les attaques directes et indirectes contre les civils. La délégation mexicaine condamne toutes les attaques indiscriminées menées contre les civils et contre le personnel médical et humanitaire, ainsi que contre les biens de caractère civil et les infrastructures essentielles, qui contredisent les principes de proportionnalité et de distinction et pourraient constituer des crimes de guerre. Elle se félicite de l'entrée de convois humanitaires à Gaza, même si l'aide

a jusque-là été insuffisante. Il est vital de rétablir les services de base et de lever les restrictions à la circulation des personnes et des biens dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, ainsi que de permettre aux civils d'emprunter le couloir humanitaire.

68. Le Gouvernement mexicain prévoit d'augmenter sa contribution volontaire à l'UNRWA, qui a besoin d'un financement durable et fiable pour pouvoir mener à bien son action humanitaire dans la région, en particulier pour fournir les services vitaux que sont les soins de santé et l'éducation.

69. Si les causes structurelles du conflit en cours, notamment l'oppression et les violations récurrentes des droits humains, ne sont pas éliminées, le cycle de violence et de destruction se perpétuera. Le Mexique est en faveur d'une solution politique globale qui tiendrait compte des préoccupations de sécurité légitimes d'Israël et permettrait le renforcement d'un État de Palestine politiquement et économiquement indépendant, vivant côte à côte avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

70. **M. Pieris** (Sri Lanka) dit qu'en l'absence de solution politique, l'UNRWA joue un rôle de la plus haute importance dans la défense des droits des réfugiés de Palestine et dans la satisfaction de leurs besoins, des points de tant humanitaire que de la stabilité régionale. Un cessez-le-feu humanitaire permettant l'acheminement ininterrompu de l'aide humanitaire n'a que trop tardé.

71. L'UNRWA a besoin d'un appui immédiat pour poursuivre son activité vitale. La délégation sri-lankaise est profondément préoccupée par le déficit budgétaire critique de l'Office, qui compromet sa capacité de couvrir ses dépenses opérationnelles. L'Assemblée générale, et la communauté internationale dans son ensemble, ont la responsabilité partagée de préserver les services de l'UNRWA en augmentant son financement, en veillant à ce que les contributions soient versées rapidement et en donnant à l'Office la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'évolution des besoins.

72. La délégation sri-lankaise félicite l'UNRWA des initiatives innovantes qu'il a prises, par exemple la télémédecine. Elle prend également acte des efforts qu'il a faits en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, notamment pour agir sur les déterminants sociaux de la santé mentale pendant la crise en cours.

73. **M. Zuhuree** (Maldives) dit que son gouvernement condamne avec la plus grande fermeté l'agression militaire israélienne en cours contre des civils innocents

dans la bande de Gaza. Le fait que 120 pays ont voté en faveur de la résolution [ES-10/21](#) de l'Assemblée générale prouve la solidarité de la communauté internationale avec le peuple palestinien et fait entrevoir une lueur d'espoir. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées et beaucoup se sont réfugiées dans les installations de l'UNRWA. Il est donc crucial qu'Israël et les États voisins permettent sans restriction une aide et des services humanitaires substantiels. La communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour veiller à la sécurité du personnel de l'UNRWA et des autres travailleurs humanitaires.

74. Les souffrances actuelles sont le paroxysme atroce d'un système organisé et calculé de répression appliqué méticuleusement par Israël pendant plus de 70 ans. Par la dépossession et le déplacement des Palestiniens hors de leurs foyers et de leur territoire, Israël a enraciné un système de discrimination, créant ainsi deux réalités extrêmement différentes existant côte à côte. Les pratiques de colonisation illégale d'Israël imposent aux Palestiniens des conditions de vie épouvantables, caractérisées par un accès insuffisant à l'électricité, à l'eau, aux services de santé et à d'autres produits de première nécessité, auxquelles s'ajoutent des restrictions draconiennes des déplacements.

75. Il importe d'appliquer les résolutions [476 \(1980\)](#) et [478 \(1980\)](#) du Conseil de sécurité, selon lesquelles toutes les mesures prises en vue de modifier le statut de Jérusalem sont nulles et non avenues, et la résolution [2334 \(2016\)](#), dans laquelle le Conseil demande aux États de faire une distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Le Conseil devrait faire appliquer ses propres résolutions, à la fois pour préserver sa crédibilité et pour respecter un impératif moral. Il ne sera possible de remédier à la situation désespérée du peuple palestinien qu'en mettant fin à l'occupation et en mettant en œuvre la solution des deux États, notamment par la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières d'avant 1967, qui aurait Jérusalem-Est pour capitale et exercerait la souveraineté sur son propre territoire et ses propres ressources.

76. **M. Habashneh** (Jordanie) dit que la communauté internationale doit prendre des mesures immédiates et effectives pour enrayer la catastrophe humanitaire en cours dans la bande de Gaza. Israël, Puissance occupante, viole des normes internationales au quotidien sans avoir à répondre de ses actes. Depuis le début de la guerre qu'il mène dans la bande de Gaza, il a tué plus de 9 000 Palestiniens, dont 3 700 enfants et 2 300 femmes. Plus de 2 000 autres personnes, dont la moitié sont des enfants, sont portées disparues. L'ONU

doit amener Israël à mettre un terme à cette guerre impitoyable, protéger le peuple palestinien dans la bande de Gaza et dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, empêcher Israël de déplacer de force les habitants de la bande de Gaza et protéger les équipes médicales, les travailleurs humanitaires, les installations médicales et les installations des Nations Unies et les lieux de culte. Il faut accorder un accès immédiat, complet, durable, sûr et sans entrave pour les biens et services essentiels, notamment l'eau, la nourriture, les fournitures médicales, le carburant et l'électricité. En continuant d'entraver l'approvisionnement en produits de première nécessité, Israël commet un crime de guerre. La Jordanie, en coordination avec l'Égypte, continuera d'envoyer toute l'aide disponible et d'appuyer les activités des entités des Nations Unies.

77. L'urgence actuelle a accentué le déficit budgétaire de l'Office, et il est essentiel que la communauté internationale lui fournisse le soutien financier nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Pendant 70 ans, l'UNRWA a contribué à alléger les souffrances des réfugiés de Palestine en leur fournissant des services de santé et d'éducation. Le Gouvernement jordanien remercie les gouvernements suédois et norvégien pour leur aide dans la mobilisation de ressources pour l'Office.

78. La délégation jordanienne reste convaincue que la paix ne sera possible qu'en mettant fin à l'occupation par Israël du Territoire palestinien occupé et en créant un État palestinien libre à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, sur la base de la solution des deux États et conformément au droit international, aux modalités convenues et à l'Initiative de paix arabe.

79. **M^{me} Dhanutirto** (Indonésie) dit que son pays condamne les attaques menées contre les Palestiniens dans la bande de Gaza et continue de demander à la Puissance occupante de mettre un terme à l'agression, d'offrir un accès sans entrave pour l'aide humanitaire et d'annuler son appel au déplacement forcé des Palestiniens. La mort de 72 travailleurs de l'UNRWA pendant l'attaque contre Gaza est véritablement consternante, et constitue également un crime de guerre. Le monde ne peut pas laisser persister la tendance alarmante aux attaques contre les travailleurs humanitaires internationaux.

80. L'UNRWA a besoin d'un financement durable, prévisible et suffisant. Pour sa part, l'Indonésie va tripler sa contribution volontaire régulière à l'Office. Par ailleurs, l'Indonésie et l'UNRWA continuent d'élaborer des partenariats innovants qui vont au-delà des mécanismes de financement traditionnel. L'Indonésie déploie également, par l'Égypte, une aide

humanitaire en nature à Gaza. Il est essentiel d'accorder un accès sans entrave à toute l'aide humanitaire.

81. Outre le fait d'aider l'UNRWA, il importe de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de s'employer en particulier à assurer le retour sûr et digne des réfugiés de Palestine. Tant que l'occupation israélienne se poursuivra, ils continueront de subir l'oppression, la violence, le déplacement et le déni de leurs droits fondamentaux. Le processus de paix doit reprendre afin de créer un environnement permettant aux réfugiés de Palestine de revenir sur leur territoire en toute sécurité.

82. **M. Sabarudin** (Malaisie) dit que les attaques inhumaines, barbares et indiscriminées menées par Israël à Gaza constituent clairement une violation grave du droit international humanitaire et du droit international des droits humains. Sa délégation condamne avec la plus grande fermeté les crimes de châtiment collectif commis par Israël contre la population palestinienne, qui font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, et demande une trêve humanitaire immédiate, qui déboucherait sur la cessation de toutes les violences.

83. La Malaisie a toujours fourni une aide financière et en nature au Gouvernement et au peuple de la Palestine, notamment par l'intermédiaire de l'UNRWA. Elle s'est engagée en 2021 à verser une contribution à long terme d'un million de dollars sur cinq ans, à laquelle elle a ajouté une contribution d'urgence supplémentaire pour répondre à la situation humanitaire catastrophique actuelle à Gaza. À la suite de la récente agression lancée par Israël, la Malaisie éprouve de vives inquiétudes concernant l'efficacité opérationnelle de l'Office, puisque les attaques en cours ont détruit les hôpitaux, les centres de santé et les écoles à Gaza. Elle demande à la communauté internationale de continuer à fournir une aide financière à l'UNRWA.

84. Il ne peut y avoir de paix durable tant que les droits fondamentaux du peuple palestinien ne sont pas respectés. La communauté internationale doit s'élever contre les actes d'agression et les atrocités commis par Israël et s'employer à trouver une solution concrète, juste et durable à la cruauté prolongée infligée au peuple palestinien, dont les droits inaliénables doivent être rétablis, y compris le droit de créer un État de Palestine indépendant et souverain sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

85. **M^{me} Özgür** (Turquie) dit qu'un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et durable est indispensable pour empêcher de nouvelles victimes civiles. Les pratiques de siège et de peine collective infligées à la population civile de Gaza sont inacceptables. La

délégation turque condamne les attaques indiscriminées qui ont coûté la vie à plus de 72 membres du personnel de l'UNRWA, ainsi qu'à des milliers de civils, et demande à toutes les parties de permettre un accès humanitaire sans entrave à grande échelle à la bande de Gaza et à l'intérieur de celle-ci.

86. Il est décevant que le Conseil de sécurité n'ait toujours pas pu s'acquitter de sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, le soutien écrasant en faveur de l'adoption de la résolution [ES-10/21](#) de l'Assemblée générale a montré que la communauté internationale ne resterait pas silencieuse.

87. Le monde a la responsabilité de veiller à ce que l'UNRWA reçoive un financement suffisant pour pouvoir poursuivre ses activités essentielles. Dans le cadre de son engagement constant, la Türkiye a fait don de 10 millions de dollars à l'Office en 2023. La perpétuation du conflit a été à l'origine de souffrances et de destructions immenses. La communauté internationale doit nouer un dialogue sérieux afin d'enclencher un processus politique permettant de parvenir à une solution viable reposant sur la vision à deux États.

88. **M. Løvold** (Norvège) dit que les membres du personnel de l'UNRWA font un travail héroïque, aidant les réfugiés palestiniens au péril de leur vie alors que leurs familles peinent à trouver de la nourriture, de l'eau ou un lieu sûr. Après des semaines de guerre et de destructions de grande ampleur, Gaza fait face à une catastrophe humanitaire et la population n'a nulle part où fuir. La Norvège est profondément préoccupée par la montée des tensions en Cisjordanie, ainsi que par le risque d'une nouvelle escalade dans la région.

89. Il est crucial, du point de vue de la stabilité notamment, d'augmenter le soutien financier apporté à l'UNRWA afin qu'il puisse continuer à répondre aux besoins des réfugiés de Palestine. La Norvège se félicite que les États Membres et les donateurs aient commencé à répondre à l'appel humanitaire de l'Office. Elle a annoncé récemment qu'elle verserait une nouvelle contribution de quelque 5,4 millions de dollars à l'UNRWA, qui s'ajoutent aux 27,2 millions de dollars environ déjà déboursés pour les activités régionales de l'Office en 2023. Les États Membres ont la responsabilité partagée de veiller à ce que l'UNRWA dispose d'un financement suffisant pour pouvoir s'acquitter de son mandat, en particulier à long terme. Une autre mesure importante serait de donner suite à la décision prise par l'Assemblée générale en 2022 d'augmenter le financement de l'UNRWA provenant du budget ordinaire de l'Organisation.

Déclarations faites au titre du droit de réponse

90. **M. Jardali** (Liban), répondant aux observations faites par le représentant israélien à la vingtième séance de la Commission (voir [A/C.4/78/SR.20](#)), dit qu'il n'a pas cité les propos du Hezbollah, mais plutôt le Représentant permanent d'Israël et les dirigeants politiques israéliens, qui ont mis en doute la légitimité de l'ONU. Il a également cité des rapports officiels de l'Organisation. Par ailleurs, le représentant israélien a justifié les attaques contre les locaux de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), reconnaissant ainsi effectivement la responsabilité de son pays. Ces arguments ne se tiennent pas, puisque les locaux de la FINUL, sans oublier la vie des civils dans la bande de Gaza, sont inviolables au regard du droit international, sans exception.

91. Le représentant israélien a également mentionné une attaque lors de laquelle un soldat de la paix a été tué et trois autres blessés. Cette attaque a été condamnée au plus haut niveau du Gouvernement libanais. Elle a fait l'objet d'une action de justice, et sept individus ont été inculpés. L'un est en détention, tandis que six sont toujours en fuite, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans ses rapports sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité. L'on peut toutefois se demander si les auteurs des attaques perpétrées par l'armée israélienne contre des positions de la FINUL en 1996 et 2006, ainsi que le 28 octobre 2023, ont été amenés à répondre de leurs actes. Israël a déclaré que ces attaques s'étaient produites par erreur, ce qui est un mensonge puisque l'armée israélienne était toujours informée à l'avance des lieux qui seraient visés. Ces événements ont entraîné la mort de soldats de la paix et personne n'a été tenu pour responsable.

92. **M. Ghelich** (République islamique d'Iran) dit que dans ses observations à la vingtième séance de la Commission (voir [A/C.4/78/SR.20](#)), le représentant du régime israélien a formulé des allégations infondées contre la République islamique d'Iran. Différentes entités des Nations Unies, notamment l'UNRWA et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ont rendu compte de la réalité de l'action sur terrain : plus de 8500 Palestiniens, presque tous des civils, ont été tués et plus de 25 500 autres blessés, tandis qu'environ 1,5 million de personnes ont dû quitter leur foyer.

93. Rien ne semble laisser entrevoir la fin de la brutalité de la machine de guerre israélienne, qui continue de détruire les vies et les moyens de subsistance du peuple palestinien sans défense. Il existe toutefois un consensus sur le fait que la question de Palestine est centrale au Moyen-Orient et influe

directement ou indirectement sur tous les autres problèmes que connaît la région.

94. Le régime israélien désigne souvent ses opposants et ceux qui s'opposent à son occupation comme des « terroristes » et emploie cette excuse factice pour dissimuler sa brutalité derrière le droit à la légitime défense. Une entité qui est la première source des menaces, de la terreur et de l'intimidation au Moyen-Orient et dans le monde est mal placée pour porter des accusations infondées et inventées de toutes pièces contre d'autres nations. À cet égard, il convient de rappeler que des groupes de résistance constitués de Palestiniens et de personnes d'autres nations occupées par Israël ont été créés pour s'opposer à l'occupation et à l'agression israéliennes. La paix et la sécurité ne se réaliseront que s'il est mis fin à l'occupation des territoires palestinien, libanais et syrien. Tant que l'occupation se poursuivra, la résistance des nations occupées continuera.

95. Les mesures et les décisions prises par la résistance palestinienne et les seuls Palestiniens eux-mêmes, sont ancrées dans leur droit à l'autodétermination. Elles constituent une réaction complètement légitime après 70 ans d'occupation étouffante et d'atrocités multiples commises par le régime israélien, lequel n'a prêté aucune attention aux nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, notamment la résolution la plus récente, adoptée à la majorité de plus des deux tiers, dans laquelle l'Assemblée demande une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue.

96. Enfin, il est absurde que le représentant de ce régime essaie de convaincre la Commission que son régime est préoccupé par les attaques lancées contre le personnel des missions de maintien de la paix.

97. **M. Bendjama** (Algérie) se dit stupéfait et perplexe de la violence de la réaction de la représentante du Maroc, à la vingtième séance de la Commission (voir [A/C.4/78/SR.20](#)), à la suite de l'intervention qu'il a faite à la dix-neuvième séance (voir [A/C.4/78/SR.19](#)). Il n'a cité le Maroc à aucun moment. Son seul crime est apparemment d'avoir souligné la nécessité de doter le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) d'une composante Droits de l'homme, comme toutes les autres opérations de paix des Nations Unies. La délégation marocaine ne supporte apparemment plus d'entendre les termes « référendum » ou « Sahara occidental », qui font partie intégrante de l'acronyme MINURSO. « Sahara occidental » est un nom géographique bien connu, il suffit de consulter un dictionnaire. Le Sahara occidental est également un des

principaux points à l'ordre du jour de la Commission, qui s'intéresse aux questions de politiques spéciales et de décolonisation.

98. Le Maroc a persisté à refuser d'accepter un mécanisme multilatéral de surveillance des droits de l'homme au Sahara occidental. On peut se demander si ce refus vient de la crainte du Maroc que soient révélées les multiples atteintes aux droits de l'homme au Sahara occidental, un territoire qui, selon l'ONU, reste à décoloniser par un référendum organisé par les Nations Unies. Ces violations ont déjà été évoquées dans le tout dernier rapport du Secrétaire général (S/2023/729), dans lequel étaient mentionnés les détentions d'activistes sahraouis opposés à l'occupation marocaine afin de les empêcher de rencontrer l'Envoyé personnel du Secrétaire général, le rétrécissement croissant de l'espace civique contre les militants sahraouis, les défenseurs des droits humains et les mouvements étudiantins, l'intimidation et les obstacles concernant les rassemblements, les refus d'accès au Sahara occidental et les expulsions systématiques d'observateurs internationaux, et la détention dans des conditions inhumaines des prisonniers sahraouis, y compris le groupe Gdeim Izik, qui ont fait une grève de la faim pour dénoncer ces conditions.

99. Pour la huitième année consécutive, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme n'a pas pu se rendre au Sahara occidental pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et n'a pas pu dépêcher ses rapporteurs spéciaux. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme n'a pas manqué de déplorer le manque d'accès à l'information de première main et l'absence de surveillance indépendante, impartiale, globale et régulière de la situation des droits humains, ce qui est préjudiciable à une évaluation globale de la situation des droits humains dans la région.

100. L'orateur n'a pas évoqué une seule fois le Maroc. Il a en revanche, de manière légitime, parlé de la MINURSO et du Sahara occidental, qui font partie intégrante des points à l'ordre du jour de la Commission. Il espère que la délégation marocaine fera preuve de sagesse et ne poursuivra pas ses provocations.

101. **M^{me} Ouazzani Chahdi** (Maroc) dit que, comme sa délégation l'a souligné à plusieurs reprises, à chaque fois que le Sahara marocain est cité, le Maroc se réserve le droit de répondre. Le représentant algérien a parlé du Sahara marocain et de la MINURSO, dont le pays de l'oratrice est hôte.

102. La question du Sahara marocain n'est pas une affaire de décolonisation, mais de parachèvement de l'intégrité territoriale du Maroc, définitivement

reconnue par l'ONU par l'intermédiaire de l'Accord de Madrid, déposé auprès du Secrétaire général de l'ONU le 18 novembre 1975. Le référendum dont ne cesse de rêver la délégation algérienne est définitivement mort et enterré. Le Conseil de sécurité ne l'évoque plus dans ses résolutions depuis 20 ans. La seule solution de la question du Sahara marocain ne peut être que politique, réaliste, pragmatique et durable, reposant sur le compromis. L'initiative marocaine d'autonomie a été saluée par le Conseil – qui en a reconnu le sérieux et la crédibilité, y compris dans sa dernière résolution 2703 (2023).

103. L'intervenante rappelle que la situation des droits de l'homme en Algérie est une tache dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. En septembre, le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association a déclaré qu'une attention urgente devait être accordée à la situation actuelle de restrictions légales et de poursuites judiciaires à l'encontre des individus et d'associations en Algérie. En février 2023, la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains s'est déclarée préoccupée par la répression croissante contre la société civile par les autorités algériennes, à la suite de la dissolution d'importantes associations de défense des droits de l'homme en Algérie. En mars 2022, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a rappelé devant le Conseil des droits de l'homme ses vives préoccupations au sujet des violations des droits de l'homme par les autorités algériennes, appelant l'attention sur les restrictions croissantes des libertés fondamentales, y compris la multiplication des arrestations et des détentions des défenseurs des droits de l'homme. En 2022 également, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a critiqué l'Algérie pour ses violations graves des droits de l'homme.

104. **M. Bendjama** (Algérie) dit que la Commission évoque les opérations de maintien de la paix, et qu'il a cité la MINURSO. Pourtant on lui parle de l'Algérie, qui n'est pas à l'ordre du jour de la Commission. La seule solution honorable est que le Maroc lève les obstacles qu'il impose à la MINURSO dans l'exécution de son mandat, qui est celui de l'organisation d'un référendum par les Nations Unies au Sahara occidental.

La séance est levée à 18 h 11.